



**FORMATION CONDUCTEUR
D'ENGINS GERBEURS
ACCOMPAGNANTS SUIVANT LA
RECOMMANDATION 485 DE LA
CNAM TS**

**FORMEZ VOUS AVEC
LE CF2C DE CLAIRVIVRE**



PRÉSENTATION DE LA FORMATION



Catégories 2 - Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50 m) :
Véhicule ayant au moins trois roues, muni d'un mécanisme d'entraînement motorisé, à l'exception de ceux qui roulent sur rail, conçu pour transporter, lever, gerber ou stocker en casiers toutes sortes de charges et conduit par un opérateur circulant à pied avec le chariot.

Public accueilli

Toute personne appelée de par ses activités à conduire même occasionnellement un engin de chantier (Article R.4323-55 du Code du Travail).

Accès à la formation :

Nous mettons tout en œuvre pour vous répondre dans les 72 heures.

Un entretien de positionnement définira la formule la plus adaptée à vos besoins.

Une date d'entrée en formation vous sera proposée en fonction de la planification des sessions et en fonction des places disponibles.

Une session peut être organisée sur demande.



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable d'appliquer la réglementation relative aux gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant, d'identifier les principaux risques inhérents à leur fonctionnement, de respecter et d'appliquer les règles et les dispositions générales de sécurité, de réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, d'effectuer l'entretien quotidien et la maintenance des engins qui lui seront confiés.

PROGRAMME :

Connaissances théoriques :

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable d'appliquer la réglementation relative aux gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant, d'identifier les principaux risques inhérents à leur fonctionnement, de respecter et d'appliquer les règles et les dispositions générales de sécurité, de réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, d'effectuer l'entretien quotidien et la maintenance des engins qui lui seront confiés.

Savoir-faire pratiques :

- prise de poste et vérification ;
- conduite et manœuvres ;
- fin de poste ;
- opérations d'entretien quotidien ;
- maintenance.

MOYENS MATÉRIELS :

Les moyens matériels sont adaptés à chaque formation :

- engins spécifiques à la catégorie visée ;
- salle de théorie avec vidéo projecteur ;
- supports pédagogiques.

VOTRE FORMATEUR :

Monsieur Franck SOULIER, OP 2ème classe conducteur pour l'Établissement Public départemental de Clairvivre.

RECOMMANDATION ET SÉCURITÉ :

Il est recommandé à l'employeur de s'assurer de l'aptitude médicale du salarié à conduire un engin de chantier avant de s'engager dans un processus de formation et de test CACES®.

Cette démarche devra obligatoirement être effectuée préalablement à la délivrance de l'autorisation de conduite.

L'aptitude médicale doit prendre en compte la spécificité des équipements de travail utilisés. Des examens complémentaires (visuels, auditifs, psychotechniques ...) peuvent s'avérer nécessaires.

EPI :

CACES : port permanent obligatoire

R485 : Vêtements HV, Chaussures de sécurité, gants

MODALITÉS ET SUIVI DE LA FORMATION :

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

Cette formation se déroule en présentiel dans l'Établissement Public Départemental de Clairvivre ou dans l'entreprise.

DÉMARCHE ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

La formation s'appuie sur une démarche déductive mettant en œuvre un apprentissage par :

- l'alternance d'apports théoriques et les mises en situations pratiques ;
- une méthode démonstrative ;
- une méthode active.

VALIDATION DE LA FORMATION :

La validation de la formation est basée sur la présence à l'ensemble de la formation, sur la participation à toutes les manœuvres décrites dans le référentiel de l'INRS et la participation à tous les ateliers de manière active.

À l'issue de la formation, le stagiaire se verra remettre une attestation de formation mentionnant la nature de la formation, sa durée et l'atteinte totale ou partielle des objectifs opérationnels.

Notre centre de formation ne délivre pas la certification CACES.

Cette formation ne propose pas de validation par bloc de compétence.



Notre référente handicap : Catherine CLERGÉAUX



referent.handicap@clairvivre.fr

Appelez nous pour plus d'informations:

 **05 53 62 24 70**

Clairvivre 24160 SALAGNAC

contact.pfo@clairvivre.fr | cf2c.clairvivre.fr